

XVIII

Georget et Fanchon entrèrent dans le pavillon où le cadavre de M. Pulker était toujours étendu à terre et qui ne devait être relevé que lorsque le juge d'instruction qu'on attendait aurait terminé ses constatations.

Ce spectacle horrible glaça Fanchon d'effroi.

—Monsieur, dit Georget au maire, je suis soldat et accoutumé à la vue de la mort, mais ne pourrait-on éviter à cette jeune fille le supplice de se trouver devant un cadavre ?

—Pourquoi ne pas jeter un rideau, une tenture sur ce mort, le cacher aux yeux de ma sœur ?

—Je ne sais pas si j'en ai le droit, répondit le maire, la victime d'un assassinat doit rester dans l'état où elle a été trouvée jusqu'à ce que les magistrats en aient décidé autrement.

—C'est la consigne, mon lieutenant, ajouta le gendarme.

—Le dissimuler aux regards n'est pas déplacer le corps, fit observer Georget d'une voix ferme.

—C'est peut-être vrai, pourrions-nous faire ce que désire M. Bernard, opina le maire. Y voyez-vous un inconvénient, gendarme ?

—Non, je crois qu'on peut tout de même faire ce que désire le lieutenant ; je l'ai vu faire.

Le domestique jeta une couverture sur le corps.

—Vous m'avez fait demander ainsi que mademoiselle ; que désirez-vous de nous ? demanda Georget au maire.

—Comme magistrat municipal, et en attendant l'arrivée des magistrats de l'ordre judiciaire, je dois, monsieur Bernard, vous questionner au sujet des tragiques événements de cette nuit.

—Et moi, mon lieutenant, fit le gendarme, je dois dresser procès-verbal de vos déclarations, de celles de Mlle Fanchon et de celles de Jean et de Jérôme. Vous quatre avez assisté à la mort de M. Pulker : votre témoignage est indispensable.

—Veuillez nous dire, monsieur Bernard, ce qui vous a amené dans ce pavillon et ce que vous y avez vu ? questionna le maire.

Georget ne répondit pas. Il réfléchissait, la tête baissée, les sourcils contractés, les bras croisés sur la poitrine, dans une attitude méditative.

Tous le considéraient avec attention.

Enfin, il releva la tête et dit :

—J'ai réfléchi, je ne parlerai qu'au juge d'instruction.

Le maire et le gendarme sursautèrent.

Pourquoi M. Bernard refusait-il de répondre, de dire ce qu'il avait vu ?

Soudain, le même soupçon traversa l'esprit du maire, du gendarme et de Jean :

—Il ne veut pas accuser Mlle Fanchon, dire qu'il a été témoin de l'assassinat !

—Peut-être avez-vous tort, monsieur Bernard, lui fit remarquer le maire.

—Je suis obligé, mon lieutenant, de "coucher" sur mon procès-verbal que vous refusez de répondre.

—Réfléchissez, monsieur Bernard, insista le maire, ce refus de répondre semblera inexplicable au juge d'instruction, le soupçon se glissera dans son esprit. . . .

—J'ai réfléchi, bien réfléchi, monsieur le maire, et je m'en tiens à la détermination que je viens de vous faire connaître.

—Nous allons donc interroger Mlle Fanchon en votre présence.

—Faites, monsieur, répondit Georget.

Il ne s'inquiétait pas de ce que Fanchon pourrait dire, elle ne savait rien, n'avait vu Simone que lorsque celle-ci rentrait, blessée, dans son appartement. La scène du pavillon, elle l'ignorait et ne pouvait supposer la vérité.

—Dites-nous, mademoiselle, ce qui vous a attiré cette nuit ici, pourquoi vous êtes venue et ce qui s'y est passé ?

—J'ai entendu le bruit d'une détonation, j'ai eu le pressentiment d'un malheur, je suis accourue. . . .

—Qu'avez-vous vu ?

—M. Pulker étendu à terre, la gorge coupée, et M. Georget Bernard debout près de lui.

—Que vous a dit M. Georget Bernard ?

—Que M. Pulker était mort.

—Vous lui avez demandé sans doute comment le malheur s'était produit ? Par qui le crime avait été commis ?

Fanchon se troubla visiblement. Elle ne trouva rien à répondre. Elle se souvenait bien d'avoir demandé à Georget s'il ne s'était pas battu en duel avec M. Pulker, si ce n'était pas lui qui l'avait frappé.

Devait-elle dire cela ? Ne serait-ce pas compromettre Georget ?

Ces pensées se présentèrent à son esprit avec la rapidité de la foudre.

—Non, je ne parlerai pas de ces questions que j'ai adressées à

Georget ; je serais obligée de dire qu'il a refusé d'y répondre, je le perdrais !

Et Fanchon se persuada que Georget était coupable.

Elle devina tout à coup l'amour de Georget pour Simone, sa haine pour M. Pulker qui lui avait ravi le cœur de celle qu'il aimait comme un fou, amour qui lui avait fait commettre un double crime ; elle ne doutait pas qu'il ne fût aussi l'auteur de la blessure de Simone.

—Il voulait se tuer ensuite, se dit-elle, mon arrivée soudaine l'a empêché de mettre son projet à exécution.

Le maire la regardait fixement et s'expliquait le silence de la jeune fille en se disant qu'elle cherchait un mensonge.

—Elle n'avouera pas avoir assassiné M. Pulker, bien qu'il l'ait accusée devant témoins ; que va-t-elle inventer ?

Fanchon finit par répondre :

—J'étais si troublée, si effrayée, que je n'ai demandé à M. Bernard aucune explication ; je ne pouvais prononcer une parole. . . . La vue de M. Pulker étendu inanimé, couvert de sang, m'épouvantait.

—M. Bernard et moi pensions qu'il était mort, quand, soudain, il s'est relevé un peu sur le coude, a ouvert les yeux ; son regard semblait s'arrêter sur moi et il a murmuré. . . .

Elle s'interrompit frissonnant d'horreur.

—Vous avez entendu, compris ce que M. Pulker a dit avant de mourir ?

—Oui, monsieur, et ces paroles me font frissonner. . . . Ce spectre s'emblait m'accuser, moi, de l'avoir tué ! N'est-ce pas affreux, insensé !

—Moi être l'auteur de ce crime ! Moi avoir attiré M. Pulker ici et l'avoir poignardé !. . . Et ce mourant paraissait me désigner comme coupable !

—Vous l'avouez, M. Pulker vous a formellement désignée comme coupable ? Il dit en tendant les bras vers vous, en vous regardant : "Elle m'a assassiné !" "

Fanchon devint blême. Elle murmura :

—Mais, monsieur, vous ne croyez pas. . . .

—Ces paroles, mademoiselle, vous ne pouvez le nier, ont été prononcées par M. Pulker en mourant. Deux domestiques de Mme de Beauchamp, Jean et Jérôme, les ont entendues comme vous, comme M. Bernard. L'accusation portée contre vous est formelle.

Georget intervint brusquement :

—Je ne puis croire, monsieur le maire, dit-il, que vous attachiez la moindre importance aux paroles murmurées par un agonisant, paroles insensées exprimant les dernières visions d'un cerveau troublé par la mort qui déjà le broie dans sa main décharnée !

—Lorsque Mlle Fanchon, ma sœur, a pénétré dans le pavillon, j'y étais seul avec M. Pulker. Il était déjà frappé de la blessure qui a entraîné sa mort.

—J'essayai en vain d'arrêter le sang, de soigner le blessé. Au moment où Mlle Fanchon arrivait, M. Pulker agonisait. Je crus même qu'il était mort lorsqu'il a prononcé les mots incohérents dont vous semblez, monsieur le maire, faire une accusation contre ma sœur.

—Est-ce que ma parole à moi qui jouis de la plénitude de ma raison ne vous convainc pas de l'inanité d'un semblant d'accusation prononcée par un malheureux, un moribond dont la mort prochaine a détruit la raison ?

—Je ne juge pas, monsieur Bernard, la valeur de l'accusation portée par M. Pulker contre Mlle Fanchon, je l'enregistre simplement.

—Je n'ai pas qualité pour donner un avis juridique ; cela appartient au juge à qui je soumettrai le résultat des premières constatations que j'ai le devoir de faire.

—Tout à l'heure, monsieur Bernard, je vous conseillais amicalement de dire ce que vous savez, je réitère ce conseil dans l'intérêt de Mlle Fanchon.

—Vous étiez dans le pavillon lors de son arrivée, vous l'y avez précédé, dites-vous, et. . . .

—Oui, monsieur, je le répète : M. Pulker était blessé déjà. Mlle Fanchon ne peut donc être l'auteur du crime dont, en dépit de tout raisonnement, vous paraissez vouloir l'accuser.

—L'auteur de cet assassinat, le connaissez-vous ? L'avez-vous vu ?

Et, comme Georget se taisait, le maire continua :

—Lorsque vous êtes entré dans le pavillon, M. Pulker était blessé ? Était-il seul ? L'assassin était-il encore présent ou avait-il déjà disparu ?

—Je vous ai déjà dit que je refusais de répondre.

—Et je me permets de vous dire que vous avez tort, monsieur Bernard.

Le maire interrogea ensuite Jean.

Le domestique répéta les paroles de M. Pulker qui, en mourant, avait formellement désigné Fanchon comme le coupable.

—Je suis obligé, monsieur Bernard, de garder mademoiselle à la disposition du juge d'instruction, déclara le maire, en s'adressant à Georget.